



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 94295

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle lui rappelle qu'il y a 10 ans, la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », posait le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Pour autant, elle constate que Pôle emploi recensait près de 500 000 demandeurs d'emplois travailleurs handicapés (DETH) à la fin décembre 2015, chiffre qui a malheureusement doublé en 10 ans. Elle lui indique par ailleurs que ces personnes doivent faire face à des périodes de chômage deux fois plus longues que les personnes valides et à un taux de chômage qui se développe deux fois plus rapidement que pour le reste de la population. Au moment où le Président de la République réaffirme sa détermination pour lutter contre le chômage, elle estime essentiel de rappeler que cette lutte doit inclure les personnes handicapées. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de lutter contre le chômage des personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94295

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2317

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)